

## DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE N° 15/34

- Vu le code de la santé publique et notamment ses articles D. 6143-33 et L.6143-7 ;
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la convention de direction commune du 30 avril 2014 entre les centres hospitaliers de CHATEAUROUX, du BLANC, de BUZANCAIS, de CHATILLON-SUR-INDRE, les E.H.P.A.D. de MEZIERES-EN-BRENNE, d'ARGENTON-SUR-CREUSE, de CLION-SUR-INDRE et de SAINT-GAULTIER ;
- Vu les décisions portant délégation de signature en date du 29 juin 2012 : n° 12-16 à Mme JACQ, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE, n° 12-17 à Mme PAPILLAULT, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE et n° 12-18 à Mme DESCLOUX adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE.
- Vu les nécessités de service ;

La directrice générale de la direction commune,

### DÉCIDE

#### Article 1<sup>er</sup>

**Mme Anne DIEM**, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE, est chargée de la gestion des ressources humaines et du service de la paie et reçoit délégation, sous réserve du droit d'évocation du directeur, pour signer :

- tous les actes se rapportant aux missions du chargé des ressources humaines y compris, en qualité d'ordonnateur suppléant, les bordereaux de mandatement de la paie et tout document y afférant.

#### Article 2

Sont exclus de la présente délégation :

- les décisions de recrutement des personnels stagiaires et titulaires,
- les décisions d'avancement de grade,
- les tableaux d'avancement de grade et de liste d'aptitude,
- les décisions de stagiairisation,
- les décisions de titularisation,
- les décisions de cessation d'activité,
- les décisions de sanction disciplinaire,
- les décisions de recours amiables, hiérarchiques, ou contentieux,
- les décisions de recrutement et d'avancement des personnels médicaux,
- les décisions d'ouverture ou de résolution d'actions contentieuses.

Article 3

L'attachée d'administration hospitalière rend compte au directeur du centre hospitalier local de CHATILLON-SUR-INDRE des décisions prises dans l'exercice de sa délégation.

Article 4

La présente délégation de signature prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015 pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Elle est portée à la connaissance du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE et publiée sur internet ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

La directrice générale de la direction commune peut à tout moment retirer la présente délégation à la délégataire désignée.

Article 5

La présente décision se substitue à sa date d'effet aux décisions portant délégation de signature en date du 29 juin 2012 : n° 12-16 à Mme JACQ, attachée d'administration hospitalière au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE, n° 12-17 à Mme PAPILLAULT, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE et n° 12-18 à Mme DESCLOUX, adjoint des cadres hospitaliers au centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE.

Cette décision est notifiée à la délégataire et sera communiquée aux :

- directeur du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE,
- président du conseil de surveillance du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE,
- trésorier du centre hospitalier de CHATILLON-SUR-INDRE,

et insérée dans le registre des décisions de la direction commune domiciliée au C.H. de CHATEAUROUX.

CHATEAUROUX, le 19 octobre 2015.

La directrice générale  
de la direction commune,

*signé*

Evelyne POUPET

La délégataire,  
l'attachée d'administration hospitalière,

*signé*

Anne DIEM